Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille seize, le quinze avril à dix huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, Mme Leroy (procuration de M. Leclère), Mme Danger, M. Leprince, Mme Lefebvre, Mme Agnès, M. Lenormand, Mme Théroude, M. Quertier. <u>Etaient absents excusés</u>: M. Leclère (procuration à Mme Leroy), M. Lecoq, M. Emerald, Mme Bocca.

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Somon <u>Date de convocation</u> : 5 avril 2016

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté.

FINANCES

CENTRE DE LOISIRS 2016 Délibération n° 2016/04

Le Maire rappelle les dates du centre d'accueil arrêtées à la dernière réunion de conseil, à savoir du 11 au 29 juillet. Après réflexion avec M. Leclère, adjoint en charge du centre, le Maire propose, uniquement pour la section enfance, de commencer l'accueil des enfants à compter du 6 juillet. Le conseil Municipal donne un avis favorable. La délibération suivante est prise en ce sens ainsi que le récapitulatif des décisions prisent en dernière réunion :

Le Maire expose

La commune de Vatteville-la-Rue ouvre l'accueil de loisirs de Vatteville-la-Rue

- du 6 juillet 2016 au 29 juillet 2016 de 9h à 17h pour la section enfance.
- du 11 juillet au 29 juillet 2016 pour la section jeunesse.
- Les enfants doivent être âgés de 6 ans révolu et de moins de 17 ans le jour de l'inscription.
- l'accueil fera l'objet d'une déclaration Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des sports. La capacité d'accueil est de 55 enfants (section enfance) et de 24 ados (section jeunesse).

Les séjours suivants seront proposés :

Aux enfants nés de janvier 2005 à décembre 2006 (et les enfants nées de janvier à juin 2007 dans la limite des places disponibles)

- séjour de 2 nuitées à Jumièges du 20 au 22 juillet 2016 (dans la limite des places disponibles) Aux jeunes nés de juillet 1999 à décembre 2004
- séjour de 3 nuitées à Clécy du 19 juillet au 22 juillet 2016
- séjour de 3 nuitées à Fécamp du 26 juillet au 29 juillet 2016
- constitution des équipes d'encadrement
 - section enfance : un directeur et cinq animateurs
 - section jeunesse : un directeur et deux animateurs
- Leur mission sera exercée dans le cadre d'un contrat de travail occasionnel excepté le personnel mis à disposition par la commune.
- L'accueil se déroule dans les locaux du restaurant scolaire et dans la salle de motricité. La salle des associations en mairie est également mise à la disposition de l'accueil ainsi que les locaux du terrain de sports avec information au Président de l'USV.
- Les repas sont confectionnés par le personnel communal,

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs à la semaine (repas compris)

nombre d'enfant par semaine	enfant Vatteville + CVS imposable	enfant Vatteville + CVS non imposable	enfant extérieur CVS imposable	enfant extérieur CVS non imposable	veillée	forfait semaine Clécy	forfait semaine Jumièges	forfait semaine Fécamp
1	38.90€	32.30€	52.00€	44.20 €	4€	93 €	59€	59€
2	32.00€	26.80 €	41.60 €	35.40 €	4€	75 €	49 €	49 €
3 et plus	25.50€	21.10€	33.30 €	28.60€	4 €	60 €	39 €	39 €

- Le forfait de la semaine 27 est proratisé au nombre de jours de présence conformément au tableau ci-dessus
- la tarification non imposable s'applique sur présentation de la feuille d'imposition comportant la mention « vous êtes non imposable sur le revenu »
- le tarif « enfant Vatteville+CVS non imposable » sera appliqué aux enfants de l'ASE placés en famille à Vatteville-la-Rue
- Toute semaine entamée est due, excepté si un certificat médical est fourni
- Les titres sont émis par la mairie et transmis à la trésorerie
- les tarifs dégressifs s'appliquent pour les enfants d'une même famille inscrite sur la même semaine

<u>Les salaires des animateurs et du directeur pour les contrats de travail occasionnel pour la durée</u> du centre :

La directrice : 1 746 € brut + les congés payés

Les animateurs sans séjour : 1 133 € brut + les congés payés présents du 6 au 29 juillet 2016 Les animateurs sans séjour : 946 € brut + les congés payés présents du 11 au 29 juillet 2016

Les animateurs avec séjour de 2 nuitées : 1 013 € brut + les congés payés Les animateur avec séjours de 3 nuitées : 1 145 € brut + congés payés

Le Maire ou ses adjoints sont autorisés à engager toute démarche relative au recrutement du directeur et des animateurs ainsi qu'à l'établissement des bulletins de salaire et des émissions de titres.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de M. Somon Sylvain, 1^{er} adjoint, Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2015 se décomposant comme suit :

section de fonctionnement

Dépenses : 832 173.52 € Recettes : 1 054 025.90 €

Soit un excédent de clôture de 221 852.38 €

section d'investissement Dépenses : 218 944.66 € Recettes : 299 437.74 €

Soit un excédent de clôture de 80 493.08 €

Des restes à réaliser en section d'investissement de 17 650 €

Le Conseil Municipal, sans la présence du Maire, approuve le compte administratif 2015 à :

12 voix POUR (dont 1 procuration) 0 abstention 0 voix CONTRE

Le Maire, ayant pris connaissance du vote à son retour dans la salle, remercie ses collègues pour leur confiance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération n° 2016/05

Le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2015 voté ci-dessus, comportant :

- Un excédent de fonctionnement de 221 852.38 €
- Un excédent d'investissement de 80 493.08 €
- Des restes à réaliser en section d'investissement de 17 650 €

Propose une affectation de résultat au budget communal 2016 de :

- 221 852.38 € au compte 002 en section de fonctionnement
- 80 493.08 € au compte 001 en section d'investissement
- De 0 € au compte 1068 compte tenu de l'excédent dans les 2 sections.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2016 du budget communal à :

12 voix POUR (dont 1 procuration) 0 abstention 0 voix CONTRE

CCAS

Pour information, Le Maire fait savoir que la nouvelle organisation territoriale de la République permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS transférant ainsi ses compétences à la commune. Le propose de maintenir le CCAS pour le moment.

PRESENTATION DU BUDGET DU CCAS 2016 SUBVENTION 2016 Délibération n° 2016/06

Après avoir pris connaissance du budget du CCAS, le Conseil Municipal vote une subvention de 12 338 € au Centre Communale d'Action Sociale et Inscrit le crédit correspondant au compte 657362 du budget primitif 2016

SIVOS

STATUTS DU SIVOS

Délibération n° 2016/07

Le Maire informe le Conseil qu'il s'est avéré nécessaire de modifier les statuts du SIVOS pour les raisons suivantes :

- La création au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle entre Saint Nicolas de Bliquetuit et la Mailleraye sur Seine dénommée « Arelaune-en-Seine »,
- Le souhait d'intégrer le fonctionnement total des restaurants scolaires de l'école « Belcinac » de Vatteville la Rue et de la « Mare Jouenne » de Saint Nicolas de Bliquetuit (dépenses + recettes) dans le SIVOS
- La nécessité que les statuts soient conformes aux changements cités ci-dessus et aux compétences réellement exercées par celui-ci.

Par délibération n° 2016/01 du 24 mars 2016, le Conseil Syndical a approuvé la modification des statuts qui sont donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue.

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts du SIVOS applicable au 1^{er} janvier 2016 à :

12 voix POUR (dont 1 procuration) 0 abstention 0 voix CONTRE

et prend la délibération suivante :

Considérant la délibération du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) n° 2016/01 en date du 24 mars 2016 approuvant les nouveaux statuts du SIVOS au 1^{er} janvier 2016 concernant :

- le nouveau nom du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) qui sera désormais le SIVOS de Vatteville-la-Rue et Arelaune en Seine suite à la création de la commune nouvelle entre Saint Nicolas de Bliquetuit et la Mailleraye sur Seine dénommée « Arelaune en Seine »
- au souhait d'intégrer le fonctionnement total des restaurants scolaires de l'école « Belcinac » et de la « Mare Jouenne » (dépenses + recettes) dans le SIVOS
- la notification de ces nouveaux statuts par le Président du SIVOS aux maires des communes de Vatteville-la-Rue et Arelaune en Seine pour approbation

PRESENTATION DU BUDGET DU SIVOS 2016

Le Maire distribue à ses collègues, le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 du SIVOS afin qu'ils en prennent connaissance.

FISCALISATION

Délibération n° 2016/08

Monsieur le Maire informe ses collègues que par délibération n°2016/03 en date du 24 mars 2016, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Vatteville-la-Rue et Arelaune en Seine a décidé de fiscaliser une partie des contributions communales conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Cette contribution s'élevait à 40 000 € en 2015 pour des taux de 1.26 pour la taxe d'habitation, de 3.02 pour la taxe foncière et un taux de 7.07 pour la taxe foncière non bâti. Pour 2016, ces taux seront maintenus à l'identique. Le recouvrement sera effectué par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Accepte la fiscalisation de la commune pour un montant de 40 000 € pour l'année 2016.
- Demande la mise en recouvrement de cette somme par les services fiscaux.
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette fiscalisation.

FINANCES

ORIENTATION BUDEGETAIRES

Le Maire présente les orientations budgétaires pour 2016. A l'issue du débat engagé avec les membres du Conseil le budget primitif est examiné.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 présenté par le Maire d'un montant de :

section de fonctionnement : 981 410 €

• section d'investissement : 385 579 €

VOTE DES TAXES 2016 Délibération n° 2016/09

Malgré l'augmentation des dépenses obligatoires pour la commune et la diminution des recettes, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, vote à :

11 voix POUR (dont 1 procuration) 1 ABSTENTION 0 voix CONTRE

Le maintien des taux, comme suit :

Taxe d'habitation : 6.67 %
Taxe foncière (bâti) : 16.54 %
Taxe foncière (non bâti) : 37.56 %

LOTISSEMENT LA CLAVINERIE

Suite à son entretien avec les représentants de LOGEAL, le Maire fait savoir qu'il n'a pas pu obtenir de majoration pour la vente du terrain où est situé le lotissement « la Clavinerie » la vente se fera au prix de 10 € le m² conforme à l'estimation des « domaines » et qu'une réunion aura lieu le 20 avril prochain avec les représentants de LOGEAL, la commission travaux et les locataires du lotissement afin de leur communiqué les échéances des travaux et de répondre à leurs questions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

<u>Date à retenir</u>: Fête villageoise du 29 avril au 1^{er} mai Manifestation patriotique du 8 mai

La séance est levée à 20 h 45 minutes

CHARRON Jacques	SOMON Sylvain	LEMARCHAND Gisèle
LECLERE Vincent	LEROY Corine	DANGER Jeannine
LEPRINCE Philippe	LEFEBVRE Aurélie	LECOQ Dominique
AGNES Mireille	EMERALD Didier	BOCCA Véronique
LENORMAND Didier	THEROUDE Brigitte	QUERTIER Michel